

Chanoine Brugière

Jumilhac



Société Historique et Archéologique du Périgord
Fonds Pommarède

t. 14. Jumilhac-le-Grand.

Le Bourg. La Force. 8 E. - 3. La Perdicie. 1500 N.E.
 Aureliac. 4 N.E. Fouilloux. 5 N. Les Peyrières. 1 K N. 2
 Le Bac. 3 E. - 9. Le Gravier. 6 N.E. Le Pic. 13 K E. N. - 4
 Petussat. 5 E. La Grange. 1500 N. Port. 10 K N.E. - 2
 Le Benadier. 6 S. La Guerlandie. 6 S. Piolet. 2 K 500. S. - 5.
 Biome. 1500 E. Les Graules. 2500 N.E. Pont de Mur. 200 N.
 Bois Galant. 3 SE. Guillaume. 5 N.O. La Pouyade. 4 K S. - 2
 Le Pitour. 5 S.O. Janniac. 2 S.E. - Pontroy. 12 K E. N. - 3.
 Bourdoux. 7 N. La Yarousse. 7 K E. Puygers. 10 K E. N. - 10.
 Cde Borne. 7 S. Toubertie. 2 E. N. Puylassort. 2 K 500 E. N. 7
 Le Post. 2 K 500. E. La Croix de Tottivel. 5. Puy du Raïsse. 500. 0
 Pretenoux. 1 N.O. Sacherand. 5 N. Prat. 2 K 500. E. N. -
 La Bouchemoussie. 9 E. N. La Lande du Forgeron. 3 SE. Le Queyrois. 3 S. - 4.
 Les Chabanes. 6 N. La Lande du Pertois. 8 N.E. Le Rat. 1500 m S.
 Le Pit Chalard. 2 S. Les Landes du Bost. 4 SE. Les Rouchilloux. 200 m S.
 La Chabrière. 5 K 500 E. Landes de Braman. 7 E. La Robertie. 8 K E. - 5
 Le Chadeau. 4 N.E. Les Landes de S. Hilaire. 7 E. Rouledie. 2 K 500. S.O.
 Chalusset. 2 N. La Trade. 6 S. - 8. La Rue. 3 K S.E. - 5.
 Champvieux. 9 E. N. Siviers. 4 K N.O. Sacerac. 3 K 500. N.E. - 5.
 Min du Château. 6 N.E. Les Lombardes. 5 E. N. Cd Seignac. 10 K E. N. - 10
 La Châlonnière. 1500 N. Le Mas. 4 K S. - 5. Le P^e Seignac. 500 E. N.
 Les Cheyroux. 12 N.E. Le Mas la Borde. 6 S.O. 8. Seveix. 4 K 500. - E. N.
 La Colerie. 4 K N.O. Marsaud. 5 K N.O. La Souillarge. 5 K N.
 Combrein. 4 K SE. Las Meyriac. 5 K E. Tessierac. 300 m E.
 Cambeyrol. 6 K S.O. La Mouthe. 4 K N.O. La Reynonnière. 4 K 500 N.
 La Côte Bonille. 13 E. N. Moulin du Bost. 1 K E. Le Tindex. 10 E. N. 14
 Le Coulon. 4 K E. M^e de la Châlonnière. 1000 F. 9 de Tindex. 9 K N.O.
 Croix Bancot. 500 S.O. 10. Moulin de l'Éau. 6 N.E. Tuilerie. 3 K N.O.
 Le Gros (H. Bas). 9 K 500 N. M^e de la Famillarge. 7 E. Le Teix. 10 K N.E.
 Domestigarde. 6 K S. M^e de Fraud. 7 K N. La Tour. 2 K N.E.
 Develigne. 5 N.O. M^e de Sacbouille. 11 E. N. La Vacherie. 8 N.E. 10.
 La Farge. 4 N. M^e de Feyrières. 5 K N. La Valadau. 4 K E. - 8.
 La Faye. 2 K N. M^e de Souille. 3 K 500. S.O. Vaux. 4 K S.O. - 10.
 Fanoix. 6 K N. M^e de Fouilloux. 5 N.E. Veyrinac. 6 K SE. - 10.
 Faye de Port. 10 N.E. - 10. M^e de la Salle. 250 N.O. La Vergne (H. Bas). 4 K E.
 Faye meindy. 7 K E. M^e de Lavergne. 3 K N. Vialle. 10 K E. N. - 8.
 Feyte. 8 K E. N. 4. Moussigouze. 6 K S.O. Viallette. 8 K E. N. - 10.
 Les Ferrières. 1 N.O. La Pratonie. 6 K E. - 5. Villexange. 1500 S.O. - 10.
 La Faye de Tindex. 11 E. N. Pachevialle. 10 K E. N. - 4. Les Vignes du Bac. 4 E. N. - 5.
 Forge de Viallette. 10 N.E. Les Peraches. 2 K E. N. Les Vignes de Chalusset. 5 N. 12.

Jumilhac-le-Grand.

Defaye Gabriel. 1808
 Lemas J. Martin. 1814, 1816
 Prévot Jean. 1820
 Montet Savrière Gabriel. 1831
 Prévot. 1840
 Dumontéil de Saerose. 1850
 Desbordes. 1854
 Cte de Rochechouart. 1856
 Prévost. 1859
 Chauvel. 1871
 Prévost. 1875
 Chauvel. 1879
 Rouvet. 1883
 Chiquet Jean. 1884

Jumilhac-le-Grand, 3.000 habitants dont 700
de moins, 900 communions dont 250 hommes;
2.000 communions annuelles; 6.293 hectares;
à 443^m altitude; Chef-lieu de Canton à 45 kil.
de Nontron; à 53 K. de Périgueux.
Revenues (commune en 1884) 125,27 x 50
Revenus (fabrique en 1881) 897^{fr}, chaires 430^{fr})
Sol: Terrain primaire. Amas de Kaolin exploités.
Le chef-lieu de la commune est situé sur le penchant
d'une colline au bas de laquelle coule la rivière
de l'Ille. Le pays est inégal, montueux, schis-
teux et granitique; il est très boisé; la forêt de
Jumilhac, qui est d'une étendue de 2.000 hect
est peuplée de sangliers dont la chasse, qui a
lieu par intervalles, est suivie avec intérêt.
Les terres en général sont sablonneuses et im-
productives; il existe quelques carrières de porcelai-
ne et des carrières de Kaolin ou terres propres
à fabriquer la porcelaine. La commune est ar-
rosée par la rivière de l'Ille et par un grand
nombre de petits ruisseaux tels que: le Richa-
lais, le Périgord, la Fouillarge, le Cambeyrol,
le Savayd, le Cros galot, le Marsaud, le Trauil-
loux, la Côte-Boisille, le Forgeron, le Pie-du-
Rieu, le Grand-Gaulier, Les Garinas, l'Aygue,
les Maseaux etc. Le ruisseau des Maseaux se
distille en coulant de la lande de Combren
dans l'Ille (Bailliette de 1752). Ses étangs
principaux sont ceux de Gabaret ou Caba-
ret, du Gravier, du Bost, de Villexange,
du Roullé, de Saque, de Sa Porte, de Sastrade,
de Pontif, etc. Il y a aussi de nombreuses
fontaines (voir plus loin pour celles de St-
Aubin et de St-Eusèbe). Ses principales voies
de communication sont: la route départe-
mentale n° 19 de Thiviers à Saint-Yrieix,
et les chemins de grande communication
n° 17 et 60. Ses produits principaux sont: le
seigle, le blé noir, les châtaignes, les pommes de
terre, le froment en petite quantité, colza,
foin, l'élevage des bestiaux, exploitation des
bois taillis. Ses forges autrefois très prospères
sont presque toutes inactives aujourd'hui à
cause de la concurrence étrangère. Citons les
forges de Fenières, du Gravier, de Valette et
du Teindre. Il y a à Jumilhac un marché qui
se tient le mercredi et des foires qui ont lieu les
premiers mercredis de février, juin, août, octobre
et décembre, le mercredi avant les Rameaux et
le 7 mai de chaque année. (Archiv. de la Dordo-
gne - B. 165. 1679. 1680) Enregistrement au greffe
royal de la sénéschaussée de lettres patentes décer-
nées à messire Jean de Jumilhac, chevalier sei-
gneur marquis dudit lieu, Saint-Jean, Sigouze,
Arfeuille et autres places pour l'établissement

d'un marché le mercredi de chaque semaine et de huit foires jumilthac. — L'air de la contrée est généralement sain, mais il est vicié dans plusieurs villages, 1^o par le défaut de propreté et l'écoulement du résidu des fumiers; 2^o parce que les ouvertures des maisons sont trop peu nombreuses et trop petites; 3^o par la trop grande quantité d'arbres qui entourent les habitations et dont le feuillage intercepte la circulation de l'air et empêche la diffusion de la lumière. Il y a un certain nombre de familles bourgeoises, beaucoup d'indigentes, l'esprit est indifférent, peu religieux mais très superstitieux.

Étymologie. Jumilthac est appelé le Grand à cause de sa vaste étendue et aussi pour le distinguer d'un autre Jumilthac situé dans la paroisse de Sachapelle-Faucher. D'anciens historiens désignent Jumilthac par diocesis Gemiliacensis. Ces mots n'indiquent pas un diocèse proprement dit mais seulement un district considérable formant paroisse comme on peut s'en convaincre par le Lexicon medicæ et infirmæ latinitatis. Rien de plus grand en effet que ce district paroissial qui comprend 116 villages ou hameaux. — Sa devise de Jumilthac est, dit-on, celle-ci: Sans les châtaignes et le bon Dieu nos cochons et nous crèverions de faim. Origines. Cette partie du Périgord moderne aux Lemovices sous les romains et sous les rois de la première race comme le prouvent les trois mérovingiens l'impériaux frappés à Jumilthac et portant à la légende à Gemiliacum (monétaire Ursy). Dans une lettre écrite entre l'an 489 et 500 de notre ère Rurice évêque de Limoges se plaignait à Croniope II, évêque de Périgueux de ce que les prêtres de ce dernier commettaient des empiétements sur le territoire du diocèse de Limoges où était située l'église de Jumilthac: *quæ quomobrem studio caritatis non cupiditate hac ad sanctitatem vestri an presbyterum meum pro diocesi Gemiliacensi, unde jam pridem vobis scripseram, destinavi... et si agnoscitis vera esse quæ dico aut justa quæ re-peto, nec mihi injuriam dicitis, nec vos inquietudinem civitatis sustinere passiamini.* C'est pourquoi par esprit de charité et non de convoitise j'ai adressé à Votre sainteté le prêtre porteur de cette missive afin qu'il vous entretienne de la paroisse de Jumilthac, au sujet de laquelle je vous avais déjà écrit depuis assez long-temps... et que si vous reconnaissez l'exactitude de mes énonciations

et la justice de mes réclamations vous met-
tez un terme à une situation préjudiciable
pour moi et fâcheuse pour vous-même. »
(Cartulaire de Beaulieu p. CXXXVIII; H. Canisii
Thesaurus monumentorum ecclesiasticorum
et historicorum, édit. de Barnage in-f. I. 334;
Patrologie Migne v. 58 col. 86; P. Dupuy I. 130)
— « Eecl. de Jumilhac » (Pouille de XIII^e s.);
« Eecl. de Jumilhac » P. ayant 1317; « Cap. de
Jumilhac. In una ecclesia sunt duo capel-
lani, tamen unu. est anglicus et occidat
partem alterius » (P. 1382); « Cap. de Jumi-
lhac et annexes, coll. le Seigneur du lieu »
(P. 1516-1538); « Eecl. de Jumilhac et Cha-
lusset annexé, (coll.) dominorum dicti loci »
(Panc. de 1556); « Eecl. de Jumilhac » (P. 1630);
« Cap. de Jumilhac, corrector domus de
Jumilhac » (P. 1293. 1379 Pau). etc. etc.
Titulaire et Patron: St Pierre-^o-liens. Le procès-
verbal de la translation de la relique de St Eusèbe
en 1768 mentionne Jean Martin curé de St Pierre-
o-liens dudit Jumilhac (Bull. arch. col. du
Périg. III. 472); d'après un acte en date du
29 juin 1509 les frères Peyronet cèdent à Ja-
cobin de Salaignac leur maison, appelée
du Portal sise au bourg de Jumilhac, près
la grande église de Saint-Pierre. Cette église,
magna ecclesia, est citée mais sans le nom
du patron, dans un acte de vente du 23
juillet 1493 (Bull. arch. III. 463).
Les seigneurs de Jumilhac étaient les colla-
teurs de ce bénéfice, en qualité de fonda-
teurs ce qui résulte des nouvelles et de di-
vers actes (10 mai 1462, 22 mars 1475, 17
août 1571, 2 octobre 1579 etc. (Bull. arch.
III. 347 et 464) St Pierre de Jumilhac... 1579.
Délimitation. (Archiv. de la Dordogne. Extrait
d'une lettre du Conseiller d'Etat à M. le Préfet)
(Délimitation nouvelle des communes de St
Yrieix (Hte Vienne) et Jumilhac (Dordogne).
Loi du 20 mars 1829... Le bulletin des Lois
(n^o 284) vous a donné connaissance de la loi
du 26 mars dernier qui a réuni savoir: à
la Commune du Grand-Jumilhac (Dordogne)
les villages de Champvieux et du Theil du
Virat dépendant de celle de St Yrieix (Hte
Vienne) et à cette dernière commune les
villages de Saurière, le Breuil, Chambareille,
Puyredon, Montluc, Sasalisse et la Brynerie
qui faisaient partie du Grand-Jumilhac...)
Il y a à Jumilhac un vicariat établi par
ordonnance du 13 novembre 1840.
Église. L'église de Jumilhac est un long vais-
seau de 46 mètres de longueur sur 7 de largeur
en forme de croix avec un chœur très large et

très profond, une coupole octogone surmontée d'un clocher du même genre dont les côtés sont ornés d'arcatures au commencement à point et logive; enfin une tribune ayant vue sur l'autel et communiquant avec le château. Sa nef est romane du XII^e s.; l'abside, le transept et le clocher sont gothiques du XV^e s. L'autel est accompagné d'un grand rétable en bois sculpté orné de 8 colonnes torses, avec 4 niches renfermant des statues. La voûte de la nef a été détruite et remplacée par un lambris. Il y a deux chapelles formant les bras de la croix; l'une est dédiée à la Vierge, datant du XIII^e siècle et restaurée dans le même style en 1857. On y voit sculpté sur la pierre l'écusson du seigneur de Jumilhac, et dans une espèce de armoire pratique au-dessus de l'autel qui est du XVIII^e s. un reliquaire renfermant les reliques de S^t Aubin. L'autel de gauche, dédié autrefois à S^t Catherine ainsi que cette chapelle est aujourd'hui consacré à S^t Joseph. Il y a là comme à l'autel de la Vierge une érudence ou petite armoire fermant à clef: On y garde les reliques de S^t Eusice dont nous parlerons plus loin. Il y a cinq grandes croisées ornées de vitraux et médaillons et grilles dont le principal représente le Père Eternel, Jésus-Christ, la Vierge, S^t Aubin, S^t Eusice. Ils proviennent des ateliers de Bessières. On remarque 6 stalles qu'on dit venir du prévôt de La Faye. Sous le chœur il existe une crypte qui était inhumer les anciens seigneurs de Jumilhac ainsi que le constatent les registres paroissiaux des XVII^e et XVIII^e s. Le portail, qui est de style gothique, est curieux par ses arcatures et ses figures symboliques, parmi les quelles on croit reconnaître le baiser de Judas. La liténoire des seigneurs, en partie effacée, règne encore autour de l'église. Deux tableaux de la Vierge - Au-dessus de l'arc triomphal on aperçoit un tableau circulaire en bois sculpté dont à cause de l'éloignement il est difficile de reconnaître le sujet. Statues de la Vierge, de S^t Joseph, de S^t Pierre, S^t Paul, S^t Aubin, S^t François, S^t Roch et S^t Antoine: ces deux dernières en bois sculpté et antérieures. Belle statue de la Vierge-Mère en porcelaine et mesurant 0^m 55 en environ de hauteur; elle est dans la sacristie. Reliques. L'église de Jumilhac possède les reliques de S^t Aubin évêque d'Angers au VI^e siècle et de S^t Eusice abbé de Celle, en Berry sous Childbert. Sa relique de S^t Aubin qu'on vénère en très grande vénération dans la contrée n'a plus malheureusement aujourd'hui son authen-

L'ancien presbytère de Jumilhac fut vendu nationalement le 13 prairial an IV. Sa adjudicataire fut J.-B. Déguissalles Sacoste pour 980^{fr} (Archiv. de la Dord. p. 550 N° 29)
« L'ordonnance du 12 septembre 1821 autorise l'acquisition moyennant 9.000^{fr} d'une maison appartenant au S^t Montel pour servir de presbytère et placer la mairie et l'imposition en trois années de la somme de 5.828^{fr} 50 pour faire le complément de cette dépense. Acte en date du 28 novembre 1821 devant Réjou notaire à S^t Marie de Trugis par lequel le S^t Montel vend la maison désignée de l'autre part moyennant la somme de 9.000^{fr} » (Archives de la Dord.)

2 écoles et un pensionnat de jeunes filles.
4 ou 5 mendiants, 2 enfants assistés, 3 sourd-muets, un aveugle. 3 hôtels, 3 cafés, 9 cabarets.
Confréries du S^t Sacrement, du Rosaire et du Cœur Immaculé de Marie.

Il y avait autrefois à Jumilhac une confrérie où parmi les dignitaires on distinguait les « rois et les reines de la confrérie » (1731).
Rente de 80^{fr} et souscription d'environ 300^{fr} pour les indigents distribués par le bureau de bienfaisance.

Processions le dimanche qui suit le 1^{er} mars en l'honneur de S^t Aubin et le dimanche après le 3 septembre en l'honneur de S^t Eusèbe.

8. Dactes anciens désignent à Jumilhac le quartier de S^t Georges, la rue de S^t Georges, la chapelle, le cimetière et la fontaine de Saint-Georges. (actes de 1484, 1492, 1493, 1721 etc. voir Bull. arch. III. 465 et regist. paroiss. 20 janvier 1721 etc) - Il y avait encore à Jumilhac plusieurs autres chapelles: celle de Notre-Dame, dans l'église, dans laquelle fut inhumée le 6 juin 1720 demoiselle Louise de Chevreuse habitant le château. - La chapelle S^t Michel au Grand Cimetière. Plusieurs membres de la famille de Tessières y furent enseveli notamment Thérèse de Tessières en 1764 et Anne Ouzreau dame de la Porte épouse de Tessières, même année. C'est sans doute cette chapelle dont les Tessières étaient les fondateurs de près cet acte paroissial: sépulture d'Isabeau de Payolle femme de M. de Tessières écuyer décédée à la Cheyse paroisse de Sarrazac inhumée dans la chapelle de Tessières, à Jumilhac.

5. Au-dessous de l'église paroissiale, en face du quartier de Rouchillou, il y avait autrefois une chapelle dédiée à S^t Martin, convertie aujourd'hui en maison particulière. Dans le mur de clôture du jardin se trouve le buste en pierre d'une ancienne statue de S^t Martin. Ses malades

viennent prier devant la statue et déposent à ses pieds une petite offrande qui profite aux mendiants. Près de là est encore la fontaine de St Martin qui passe pour avoir la propriété de guérir les douleurs et fortifier les enfants rachitiques.

A côté de la grande église il y avait la place du Pilon et celle de la Clautre. La tour de la sacristie servait de prison.

Un titre de 1554 parle aussi de l'hôpital de Jumilhac de La Faye. A un kilomètre de Jumilhac est le village de La Faye; il y avait la prieuré de l'ordre de Grammont de nomination royale. Cette maison dépendait de la juridiction du visiteur de Gascogne.

Fondée par Cortez et ses deux fils Bernard et Ayméric, en 1194, elle comptait sept religieux un siècle plus tard. Sa bulle de Jean XXII pour la réforme de l'ordre, lui assigna vingt-deux religieux; elle unit à cette maison cinq autres secondaires et parmi elles Boisset et Bellesive du diocèse de Périgueux. (Bull. archeol. XI. 244)

Des vastes constructions, d'autrefois il reste une tour et le principal corps de logis orné à l'intérieur de peintures murales. L'église dédiée à Notre-Dame a été saccagée à la Révolution et entièrement démolie il y a quelques années; les pierres ont été employées à de nouvelles constructions. En fouillant le sol aux alentours du prieuré on a découvert des tombeaux antiques.

(Archiv. de la Dord. Q 243. Séance du 8 gbre 1790. Estimation des biens nationaux.)
« Biens dépendans du ci-devant prieuré de La Faye, ordre de Grammont supprimé par lettres patentes du 24 février 1769 et réuni au grand séminaire de Périgueux par autres lettres patentes du 26 juillet 1771. » Biens de réserve: La maison ou monastère, grange, écurie, cour, terrasses, jardin devant et derrière le couvent, usines le tout tenant de contenance de deux journaux, revenu net 120^{fr}, capital 2.640^{fr} - Préd et pacages appelé des papeteries... revenu 16^{fr} capital 352^{fr}... Détails touchant les revenus des domaines de Safrange, du Bost, du moulin de la Vergne, de la forge du Cros etc dépendans du prieuré... Petit tenement appelé de la Boucherie situé dans la paroisse de St Priest.

(Archiv. de la Dord. Q 542. N° 9) Vente du 28 mai 1791. tous les objets dépendans de La Faye commune de Jumilhac. Adjudicataires: Duizac, Ribeyrol, Desmaison et Moirant 80.000^{fr}.

(Voir si la vente ci-après ne s'appliquerait pas
au Petit-Jumilhac Comm. de la Chapelle-Fraucès)
Vente du 3 fructidor an V. une chapelle si-
tuée commune de Jumilhac. Propriétaire
ordre de Malthe, adjudic. Martial Delavel.
100⁺ 16⁺. (Archiv. de la Dord. Q550 N° 388)

Le prieuré de Sa. Faye est mentionné à l'archi-
vêtré de Thiviers dans les pouillés de 1516-
1538, 1711 et 1713

Le catalogue des prieurs de Sa. Faye doit se
trouver à la Bibliothèque nationale dans le
fonds Sepine t. xxxiii.

François de Pompadour protonotaire du S.
siège prieur en 1561.

(Archiv. de la Dord. B259. 1699. 1704.) Il est dû
à messire Jean de Tourneville en qualité de
prieur du prieuré de la Faye de Jumilhac
sur les revenus de l'église de St Marie de Frugie
deux setiers de froment six setiers de seigle de
rente annuelle et perpétuelle conformément à
la reconnaissance du 9 août 1535 et en con-
séquence M^r Jean de Saborie prêtre cure de la
dite paroisse de sainte Marie de Frugie est
condamné à payer à l'avenir la susdite rente
à messire de Tourneville...

(Ibidem B 1093. 1704. 1706.) Messire Jean de Tour-
neville prêtre seigneur prieur de Sa. Faye et de
Boisset ordre de Grandmont qui jure être
venu dudit prieuré paroisse de Jumilhac
pour son procès contre Antoine Nastaut
sieur de Boisset.

(Extrait des registres paroissiaux 16^{ème} jbre 1778.)

Enterrement dans l'église de Notre-Dame de
Safaye de certains ossements recouverts dans
différents lieux de la forêt de Safaye, comme
il résulte du procès-verbal fait par le juge
criminel et le procureur du Roi de la ville de
St Yrieix, lesquels ont été reconnus être de
Dom André Ronliet religieux de Safaye.)
Assassinat du dernier prieur Dom Entier.
Le prieur était allé au château de Fayolles
(commune de Sarrazac) et en rapportait une
somme de dix mille francs. Arrivé à une mai-
son du village de Sapaysic, commune de St
Paul-Saroch, il y fut assassiné avec une atro-
cité dont le récit glace d'effroi. Après l'avoir
dépoillé de son argent on le coucha sur un
ban et pendant que plusieurs le maintenaient
ainsi un autre qui plongeait la lame d'un
couteau dans le cou, une femme de la mai-
son recueillait dans un bagnet le sang qui jail-
lissait de la blessure. Quand le sang cessa de
couler et que le malheureux ne donna plus si-
gne de vie il fut emporté et jeté dans un éta-
ble, puis ces bourreaux sortirent pour aller

au moyen de se débarrasser du cadavre. Quand on revint pour le prendre on trouva le supplicé à genoux tenant un bréviaire dans les mains et se efforçant de murmurer quelques prières. Il fut alors assommé, coupé à morceaux et les diverses parties emportées par les assassins et dispersées dans la forêt. Le lendemain, un jour de fête, beaucoup de monde se trouvant réuni à Chalisset pour la messe, un chien, celui du prieur, apparut tenant à la queue un anneau d'or uni au doigt de son maître. Il le doutant point que le prieur n'eût été assassiné on se met à l'assise à la recherche de son corps. Guidé par le chien fidèle on en découvrit dans la forêt la plupart des lambeaux qui furent alors recueillis les honneurs de la sépulture. La justice à force de recherches put mettre la main sur un des coupables; il subit la question mais ne se décida jamais à révéler aucun de ses complices. Il subit comme on le pense bien, la peine capitale, à Château de Jumilhac. Le château de Jumilhac contigu à l'église par tout le côté nord est un des plus beaux de notre province par son étendue, ses tours, ses tourelles et ses hautes toitures, aussi l'a-t-on surnommé le Petit Chambord. Il y a une sorte de tourelle coiffée d'un petit dôme aplati qui émerge du milieu des toitures et qu'on appelle le chapeau du marquis. Le donjon fit partie d'un couvent de Templiers au XIII^e s. selon l'opinion générale des lettrés du pays. Les anglais s'en étaient emparés et Duguesclin les chassa en 1370. En 1655 la famille Chajelle qui possédait cette terre obtint alors son erection en marquisat et la garda jusqu'aux premières années de la Restauration.

La seigneurie de Jumilhac appartenait anciennement à deux propriétaires et il y fut élevé deux châteaux près l'un de l'autre, l'un était appelé le château de la Porte et l'autre le château de la Buchardie, ce dernier bâti au XIII^e s. sur l'emplacement d'un autre plus ancien.

La seigneurie et la paroisse furent dans le principe sous la suzeraineté des comtes et vicomtes de Semoges et d'après le fouage de 1365, elles dépendaient de la châtellenie d'Excideuil; cependant la seigneurie et le château devinrent, sauf l'hommage aux vicomtes de Semoges, la propriété de seigneurs particuliers dont voici les principaux:

1. Des avant le XIII^e s. la seigneurie de Jumilhac appartenait par indivis aux familles de Teysnières et de la Porte (Actes de 1275 et 1289). Bull. arch. du Périg. III. 336.

2. Helie Bruchard, chevalier seigneur de St-Yrieix et co-seigneur de Jumilhac; ce fut lui qui fit bâtir sur l'emplacement de l'ancienne forteresse

à côté de celui de la Porte, un château auquel il donna son nom (La Bruchardie).

4. De la famille de La Brucharde le château de la Bruchardie et sa part de seigneurie passèrent aux mains de la famille de Coignac (inventaire de 1637).

5. De la famille de la Porte une partie de la seigneurie de Jumilhac revint par mariage à celle de Salaignac (Acte de 1443, hommage de 1480. Bull. arch. III. 342).

6. Crevant. Cette famille devint copropriétaire de la seigneurie de Jumilhac par le mariage de Jean de Crevant avec Isabelle de Salaignac (Janvier 1484).

7. Salaignac. Par contrat du 25 juillet 1539, François de Coignac vendit à titre d'échange sa part de seigneurie à la famille de Salaignac. (Bull. arch. III. 343).

8. de la Roche-Aymond. Pierre de Salaignac légua sa part de la seigneurie de Jumilhac aux de la Roche-Aymond qui rétrocédèrent le 15 Jbre 1579 la seigneurie de Jumilhac, en partie, à Millet de Vars et Jeanne de Coignac sa femme.

9. Antoine de Chapelle acheta le 24 juin 1581 une partie de la seigneurie de Jumilhac à Loys de Crevant et acquit l'autre partie à la suite de son mariage avec Marguerite de Vars de saint-Jehan Sigour ainsi qu'il résulte d'une quittance en date du 2 mai 1586 (Bull. archéol. III. 349). Antoine Chapelle fut ainsi possesseur de la seigneurie entière de Jumilhac: il mourut vers la fin de l'année 1610.

Le 9 messidor an 11 la terre de Jumilhac fut mise sous sequestre, mais la nation rétrocéda bientôt cette terre à son propriétaire d'après ce qu'on lit dans l'annuaire de l'an XI (Bull. archéol. III. 354).

M. Louis-Auguste Pitté Grenet l'acheta 300.000^{fr} par contrat du 3 mars 1811 et la rétrocéda le

4 février 1826 pour le prix de 450.000^{fr} à

M. Jean-Baptiste Ouvrard qui revendit cette terre le 29 Jbre 1828 pour 500.500^{fr} à Dame Elisabeth Ouvrard, épouse de M. Louis-Victor-Léon comte de Rochechouart général de brigade. De la famille Ouvrard et de Rochechouart la terre de Jumilhac est passée par vente du 1^{er} octobre 1862 et moyennant un million à M. J.-B. Etienne l'un des plus grands raffineurs de Nantes, c'est cette famille qui en est encore propriétaire aujourd'hui.

On remarque dans la salle d'honneur du château une cheminée en bois sculpté avec des statues figurant les quatre saisons et de belles boiseries. Il y a une chambre garnie de tapisseries très précieuses d'Aubusson dont je ne me rappelle pas le sujet.

Dans une chambre appelée des carmélites, sont représentées sur toile et encadrées sur le mur: 1^o Madeleine de Jumilhac fille de messire Jean de Jumilhac et de dame Marie d'Aubeterre, carmélite, en 1718; 2^o Julie de Jumilhac fille aînée de messire Jean de Jumilhac et de dame Marie d'Aubeterre, en 1716 (Inscriptions des tableaux). N'oublions pas de mentionner une chambre curieuse à visiter non à cause des objets précieux, qui y font défaut mais par les souvenirs qui s'y rattachent, on l'appelle la chambre de la fileuse. Les murs, le lit et le modeste mobilier qu'elle renferme sont recouverts d'une serge commune de couleur noire avec des bordures de galon jaune. On dit que cette chambre est ainsi depuis la mort de Souise d'Hautefort qui l'habitait. Voici à son sujet la légende conservée dans le pays: Confinée dans une tour du château, nous ne savons pour quelle cause, Souise d'Hautefort ne pouvait en sortir. Pour occuper son temps et ses loisirs elle prenait tour à tour la palette et le fuseau. Epris d'un bel amour pour la jeune châtelaine captive, M^r de Jumilhac ne trouva rien de mieux que de se déguiser en paysan et d'aller se proposer comme berger au service du château. Comme on le pense bien le prix et les gages ne furent pas long temps débattus. Le berger avait une prédilection pour la prairie sur laquelle donnait la tour. Répondant aux sentiments du berger la fileuse qui avait eu soin de préparer sa lettre, la descendait dissimulée dans la laine de son fuseau jusqu'à la porte du correspondant. Celui-ci adroitement y substituait la sienne qui était aussitôt remontée par cette espèce de fil télégraphique. A la suite de cette correspondance Souise d'Hautefort épousa M^r de Jumilhac. Sa légende ajoute que l'époux partit bientôt pour une expédition lointaine et que son absence dura dix-huit ans. Durant ce long intervalle l'épouse était retenue captive dans sa tour. Ce fut alors qu'elle se peignit sur les parois de la porte de sa chambre la ediffe sur la tête, une quenouille à la main, avec cette inscription: « Souise d'Aufort mariée en 1670 avec » Antoine second de Jumilhac » on prétend que sur la face opposée de la porte elle peignit aussi son mari et que ce portrait serait caché par des panneaux superposés. — Chalucet. Chalucet est ainsi mentionné dans les titres anciens: à eccl. de Chalucet » (Pouille du XIII^e); à Chalucet » et à Caplucet » (P. av. 1317); à Castussetum » (Châtellenies en 1365.); à eccl. de Jumilhac et Chalucet annexé.

collat. domin. dicti loci » (Pouille 1556.) « le cure
de Chalucet, collat. M^r de Jumilhac » (Pouille v. 1780)
Délimitation. L'église de Chalucet qui était an-
nexée de Jumilhac fut érigée en paroisse à l'épo-
que de la translation de la relique de S^t Eusice en
1768 et depuis lors jusqu'en 1791 elle eut ses cu-
res particuliers. — (Archiv. de la Dord. B. 612.
1779) « Enquête sur l'utilité, les avantages et les
inconvenients qui peuvent résulter du démem-
brement et de la séparation de l'église de Chalucet
de celle de Jumilhac dont elle était annexée ou
succursale, de l'érection de lad. église de Cha-
lucet en église paroissiale. »
L'ancien patron de l'église de Chalucet était
S^t Martial, il fut changé en celui de S^t Eusice
lors de la translation des reliques du saint
abbé en 1768. (voir plus loin). En titre de
1579 porte: « église saint Pierre de Jumilhac
et son annexe saint Martial de Chalucet. »
(Bull. archiép. m. 347); une cloche de 1604
porte également une invocation à S^t Martial.
Eglise. Il ne reste de l'église de Chalucet que
quelques murs; la plus grande partie de
ce monument fut renversée par un oura-
gan en 1879. on voit encore dans ces ruines
deux vieilles statues en pierre de Notre-
Dame et de S^t Martial.

Ses deux cloches de Chalucet ont été conser-
vées, en voici les inscriptions:

1^o « IHS MARIA SANCTE MARTIALIS ORA PRO NOBIS
† DE † CHALUCET † † 1604 † † » (Poids 500 l. environ)

2^o « P. M. D. C. DE JUMILAC COLOREL PARAIN

† JULIE THERESE DE M. MARAINE. 1732. — L. B.

R. M. F. » (la marraine fut madame de Menou
marquise de Jumilhac. On voit représentés en
bas-reliefs: S^t Eusice croisé et mitré, la Vierge-
mère, Madeleine au pied de la Croix).

Reliques. Les reliques précieuses de S^t Eusice que
possédait autrefois l'église de Chalucet sont au-
jourd'hui conservées séparées d'authentique
dans celle de Jumilhac. Elles sont placées
dans une chaise en bois d'ébène garnie de
filots et divers ornements de cuivre doré.

A cette chaise sont adaptées deux plaques de
cuivre sur lesquelles on lit en caractères de

l'époque: 1^o « Beato Eusice ora pro nobis. »; 2^o

« Cette relique de S^t Eusice abbé et fonda-

teur de la ville de Celles en Berry a été

donnée par Georges-Louis de Phélypeaux

archevêque de Bourges à Françoise Arman-

de de Menou marquise de Jumilhac qui en

a fait présent à cette paroisse l'an 1768. »

La chaise renferme aujourd'hui deux frag-

ments de mâchoire dont l'un porte 3 molaires,

l'autre 2 molaires et une canine. Ses deux au-

tres dents dont il est fait mention dans les pro-
cès-verbaux ont été enlevées on ne sait comment
le reliquaire n'ayant pas toujours été scellé.

Le reliquaire contient l'authentique sur parchemin. Il y a deux procès-verbaux relatifs à la relique de S^t Eusice: 1^o Procès-verbal de l'examen et de l'extraction de la relique de S^t Eusice, à Celles en Berry, en faveur de Jumilhac-le-Grand. Le 2 octobre 1767 Blaise Remy Grandjean archiprêtre curé de Vierzon en vertu de la commission à lui adressée par Mgr Georges Philippeaux, patriarche archevêque de Bourges, primate d'Aquitaine, en date du 21 janvier 1767 se transporte en l'église abbatiale de Celles en Berry, diocèse de Bourges et là du consentement du R. P. abbé des Feuillans de ladite abbaye visite et vérifie en présence de nombreux & moins nommés dans le procès-verbal le reliquaire ou remissent en ladite église les reliques de S^t Eusice.

2^o Procès-verbal de la translation de la relique de S^t Eusice abbé et fondateur de Celles en Berry à Jumilhac-le-Grand. Le mercredi 7 J^uin 1768 Mgr Jean Chrétien évêque de Périgueux assisté de l'abbé de Taillefer, son vicaire-général, de Martin, curé de Jumilhac et de plusieurs autres prêtres relate la vérification des reliques de S^t Eusice et leur transfert dans la chasse dont nous avons donné la description. Il est dit dans ce procès-verbal que ladite chasse sera transportée processionnellement dans l'église de Chalucet, nouvellement érigée en titre sous le nom de Saint Eusice dont la fête y sera célébrée à l'avenir, comme étant celle du patron titulaire, le dernier dimanche du mois de novembre de chaque année. On célèbre aujourd'hui la fête de la translation de S^t Eusice le 2^e dimanche de septembre. (Voir les deux procès-verbaux au bull. archéol. III. 469 et suiv.)

f. Entre Chalucet et le prieuré de La Faye est la fontaine de S^t Eusice fréquentée par ceux principalement qui sont atteints de douleurs rhumatismales ou de la fièvre.

Inventaire des biens nationaux situés dans la paroisse de Chalucet Arch. de la Dord. séance du 14 J^uin 1790. La maison presbytérale, petite cour, jardin, écurie, vigne et charnières le tout contenant deux tiers de journal. Revenu 40^{fr} capital 880^{fr} Rentes dues sur le village de la Fessonnière à l'abbé du Chalard. Rev. 20^{fr} cap. 300^{fr} Cures de Jumilhac et de Chalucet:

Bagnol (1768) laissa en mourant une rente annuelle de 4^{fr} 10^{fr} pour deux messes basses et deux services acquittés jusqu'en 1776 (Chalucet).

M^l Annet Durau des Fenières établit un obit annuel ou service acquitté jusqu'en 1790 (Jumilhac. 1716. 1742).

Jean Martin, curé de Jumilhac, assista à la translation des reliques de S^t Eusice en 1768. A la Révolution il fut traduit devant le Tribunal Crimi-

nel. (on dit qu'il fut exécuté, je n'en ai pas vu ce document.) Voici quelques unes des réponses qu'il donna à ses juges (14 messidor an 25) à Je m'appelle Jean Martin... âgé de 72 ans, ci-devant curé du Grand Jumiilhac, je demeurais dans la commune de Sulpice-le-Calvaire... J'ai prêté le serment de la liberté et de l'égalité le 4 octobre 1792 devant la municipalité de Sulpice le Calvaire... je n'ai point prêté le serment prescrit par les décrets sur la constitution civile du clergé parce que à cette époque je fus extrêmement malade pendant cinq mois. J'ai resté même aveugle pendant trois mois... le tribunal ordonna que dans une décade pour tout délai ledit Martin justifiera que la loi du 22 floréal n'a été publiée dans la commune de Sulpice le Calvaire que le 20 prairial et néanmoins déclare tous ses biens acquis et confisqués au profit de la république. » (Extrait du Tribunal crim. et révol. des commis-greffiers).

Curés de Jumiilhac et Chalucet, chapelains de J. Guy de Trappiers, ch. 1289. Saviatle, vic. 1682. Duant, vic. 1759. P. Bruchard, ch. 1492. de Joussem. c. 1686. 1705. Pourtent, v. 1762. P. Vidrenne prêtre. 1493. de Sotang vic. 1628. J. Martin, c. 1776. 90. Jean Fabry (Fauve) 1506. de Sagorise, chap. 1688. Dumaine, v. 1777. Simon Courcaud, p. 1579. David frère min. 1670. Manière, v. 1778. Guillaume Fauve, p. 1579. Chabanau curé. 1694. Marnihac, v. 1781. Guillaume Narlet, vic. 1632. Saviatle tourm. c. 1700. Barbary de Banerie. 22. Aubin Meltraud, p. 1632. Vimmerel, vic. 1700. Saval, vic. An. 1786. 91. Guill. Bagnol curé. 1667. 86. Sacote de Peniers. 1705. 16. Sa coustic, v. 1791. 92. J. Frejfont, vic. 1670. 74. Sauchaire, c. 1709. J. Chabrat, vic. 1669. Annet Durcau dest. 1716. 42. A. Dubouchaud, 1803. 22. Fauchayre, vic. 1675. 91. Parais, vic. 1742. 55. Sachabroulie Sagrange. 22. Sarochi vic. 1688. J. Martin, curé. 1758. Margat. 1834. 35. 30.

Curés et demorants de Chalucet. Sorlaque, 1835. 45. J. Frejfont, vic. 1671. M. Grand, c. 1769. 25... Treitrojer, 1845. 68. Foidoyre, v. 1676. Jean Marty, curé det. 1785. Castellane. 1867. 81. Tebareau, v. 1676. Saval, vic. de Tim. 1785. Saviatle, v. 1684. Dubouchaud, c. 1785. 89... G. Bagnol, c. 1685. Faye 1676 (76?) de Joussem, c. 1686. - Dubouchaud émigra en 1792 et la paroisse de Chalucet fut alors desservie par des chapelains ou des religieux du couvent de Safaye et par un curé dit de Ste Catherine. - On remarque dans la commune un assez grand nombre de tumulus. Un acte du 24 jbre 1579 dit que la forêt du Temple joint aux landes et champs-froids appelés des Mottes de la mort (Bull. m. 348). Plusieurs de ces mottes ou tumulus ayant été fouillées en 1871 on y découvrit des cérolres, des débris des galeries et des vases de terre rougeâtre remplés au milieu; on y trouva aussi des flèches en silex et un crochet en bronze. Dans la lande qui domine le village de Sa. Faye on remarque un tumulus mesurant 10 mètres

de hauteur sur 18 de circonférence.
Sireux-dits: Croix de Joaneux, croix de Tottivet;
Sander de St. Hilaire.
Un titre de 1554 mentionne l'hospital de Ju-
milhae. En 1558 la famille de Rochechouart
acheta une belle maison pour être convertie en
hôpital, mais cette fondation ne fut pas ac-
ceptée. Familles (Extrait des regist. par.)
Sépulture... dans les tombeaux des sieurs de Janni-
as dans l'église au-dessus du bénitier (10 oct. 1690).
Pierre de Garrebœuf, s. de Chaumareis (14 janv. 1695).
Bernard Borvieux bourgeois de la ville de Se-
yrieux, parrain. 3 xbre 1703.
Thérèse de Tessières agée de 44 ans décédée à la
Chaise paroisse de Sarraxac et inhumée à Ju-
milhae dans la chapelle de St. Michel. 11 juin 1764.
Anne Ouzeau dame de Sa Porte, épouse de
Tessières décédée à la Chaise près de Sarraxac
et inhumée dans la chapelle St. Michel de Ju-
milhae. 18 juin 1764.
St. Martin écuyer sieur de La Combe, habitant Com-
brin. Parrain messire Jean de Jumilhae chevalier
seigneur de Jumilhae, du Pouyge, Afoville St.
Jean de Sigoure et autres places, marraine Mar-
guerite de Garrebœuf. 21 mars 1679.
St. Martin sieur de la Turlandie et de sa servante demeurant
à Combrin. 15 fév. 1687. — Guillaume de Tes-
sières écuyer sieur de Roulandie... de femme
demoiselle Marie de Chaumont demeurant à
Janniat. Parrain Jacques de Vaucocour écuyer
sieur des Roches... marraine Françoise de Vau-
cocour habitant du mas de Sarraxac. 23 août 1684.
Papt. de Séon Jumilhae fils de Jean de Jumilhae
chevalier seigneur marquis et de Marie d'Esperbes
de Sussan de Bouchard d'Auberte. Parrain Séon
d'Esperbes de Sussan... d'Auberte, lieutenant-
général gouverneur de Caillouvez; marraine Marie
Cardiat de la Clozure... 1687. 12 nov.
Fauchaire curé de Jumilhae enseveli dans l'église à
la grande porte. oct. 1709. — Marie d'Auberte
marguise de Jumilhae enterrée dans l'église au
tombeaux des seigneurs du l'endroit. 6 xbre 1734.
Isabeau de Fayolle femme de M. de Tessières écuyer
décédée à la Chaise près de Sarraxac et inhumée
dans la chapelle de Tessières, à Jumilhae.
Pierre Montet prêtre chapelain de l'église de Jumil-
hae mort subitement chez le chevalier de Sala-
gnac aux vignes de Chaluset, enterré dans le
chœur de l'église. 30 xbre 1717.
Bapt. de Jean de St. Martin fils de Jean de St.
Martin écuyer sieur du Mas de Puygryaud mar-
ric' à Anne de Tessières habitant au repaire
noble du Mas. Parrain Jean de Fayolle sieur du-
dit lieu, marraine Marie de Chaumareis da-
moiselle de Tessières. 30 juillet 1712.
Chapelle de St. Georges mentionnée. 20 janv. 1721.

- (Casuel) 1742: 128 baptêmes, 44*16^s; 60 mariages, 156*
 1813: 113 bapt., 39*11^s; 38 mariages, 95*
 sépultures, 79 petites, 11*10^s
 - 1744: 111 bapt., 38*17^s; 42 mariages 102*10^s; 40
 grandes sépult. 46 petites, 126*
 - 1745: 126 bapt. 44*2^s; 54 mariages 135*
 grands enterrements, 52 petits 136*
 - Jean Chabaud. L'académie française, dans sa
 séance publique du 5 juillet 1856, décerna le
 prix Monthyon à Jean Chabaud, cultivateur
 de Jumilhac le Grand, dont le dévouement dans
 le péril signala chaque jour de sa vie. Il n'est pas
 de dangers qu'il n'ait affrontés pour sauver quel-
 que existence menacée, nous en choisissons un
 entre tous: un enfant courait imprudemment
 sur un étang glacé, la glace se rompt et l'engloutit.
 On appelle Chabaud dont la maison est voisine.
 Il accourt, prend à peine le temps de se désa-
 biller, se précipite dans le trou qu'avait fait
 l'enfant, le saisit sous la glace, et avec un brin-
 deur inespérée, parvient à ressortir avec lui par
 la même ouverture. Quand on parle à Chabaud
 des dangers qu'il a eurus il répond avec sim-
 plicité: n'est-il pas bien naturel de secourir son
 semblable? (voy. Bull. de la Soc. hist. du Périg. III. 478)

SHAP - Fonds Pointe

Procès-verbal de l'examen et de l'extraction de la relique de saint Eusice, à Celles en Berry, en faveur de Jumilhac-le-Grand.

Aujourd'hui, vendredi deux octobre 1767, nous, Blaise-Rémy Grandjean, licencié en théologie, archiprêtre, curé de Vierzon, en vertu de la commission à nous adressée par monseigneur l'illustrissime et révérendissime Georges Phéliepeaux, patriarche archevêque de Bourges, frimat des Aquitaines, en date du 21 janvier 1767 signée Geor. - Louis P. P., archevêque de Bourges, contresignée; Gaulmier, pour nous transporter en l'église abbatiale de Celles en Berry, diocèse de Bourges, et là du consentement du révérend père abbé des Feuillans de ladite abbaye et conjointement avec lui, visiter le reliquaire où reposent en ladite église les reliques de saint Eusice, vérifier les cachets qui ferment ledit reliquaire, les lever, ouvrir ledit reliquaire, faire description exacte de tout ce qui s'y trouvera, constater par un chirurgien l'espèce, la grosseur, la longueur, la forme et le nombre des ossements qui s'y trouveront et, de la grément dudit, sieur abbé, en exclaire un qui sera déposé dans une boîte à ce préparée et destinée, du tout rédiger procès-verbal dont copie sera mise dans le reliquaire de l'église de Celles, et une copie dans la petite boîte, lesquels reliquaire et boîte seront dûment fermés et scellés du sceau des armes de mon dit seigneur, auquel ladite boîte sera remise, et sera desdites clôtures et scelles, fait procès-verbal, nous commis susdit nous sommes transportés ledit jour environ les quatre heures après-midi, accompagné de messire Pierre-François Martin de Voilay, curé de la paroisse dudit Celles, du sieur René Durozier, prêtre, vicaire de ladite paroisse, du sieur Pierre sacrot, curé de Genouilli, en ladite abbaye, où nous avons trouvé le révérend père dom Claude Bertrand, abbé de ladite abbaye, dom Louis Ste. Catherine, dom Joseph de St. Etienne, et dom Pierre de St. Bernard, cellier, tous prêtres religieux de ladite abbaye, le frère Galliean Marchal, prieur de l'hôpital de la Charité dudit Celles, le frère Jérémie Billisson, chirurgien dudit hôpital, le sieur Poulbevin, échevin de ladite ville, le sieur Jacques Sureau, chirurgien juré, et les sieurs Louis Gaudet et Pierre Charon, aussi chirurgiens jurés de ladite ville, les sieurs Antoine Le Roy, procureur fabricien, Pierre Cartier, bourgeois, Louis-Eusice Picard, procureur, Louis Gaultier, Nicolas Bigot et Jean Taillandier, tous habitants de ladite paroisse et ville de Celles, avec les quels nous nous sommes transportés dans l'église de

ladite abbaye sur le maître-autel de laquelle
est exposée la chasse, pour y procéder à
l'ouverture d'icelle et à l'extraction qui
s'ensuit, avec les cérémonies convenables,
avons trouvé ladite chasse bien et dûment
fermée, et scellée du sceau de monseigneur
Féon de Goyres, archevêque de Bourges, et
de celui de ladite abbaye; après l'ouver-
ture de laquelle nous y avons trouvé
Le procès-verbal énumère ici : 1^o celui d'une
première visite faite par M^{gr} Michel Phéli-
peaux de La Vrillière, archevêque de Bourges,
le 3 octobre 1683 et jours suivants; 2^o un au-
tre procès-verbal du 11 juillet 1710 constatant
la translation des reliques des premières chas-
ses dans la chasse actuelle; 3^o la descrip-
tion des ossements de saint Eusèbe, au nom-
bre de trente-deux. A Desquelles reliques
nous avons extrait deux os de la mâchoire
d'en bas, fracturée, auxquels sont attachés
neuf dents, savoir: huit molaires et une in-
cisive, lesquels deux os nous avons mis dans
une petite boîte de bois longue de six à sept
pouces, revêtue de papier en dedans et en
dehors, dans laquelle boîte nous avons ren-
fermé copie du présent procès-verbal et l'a-
vons liée d'un ruban violet et scellée du
sceau de monseigneur l'illustrissime et véré-
rendissime Phéliepeaux, patriarche archevê-
que de Bourges, et de celui de ladite ab-
baye, en quatre endroits différents avec
de la cire d'Espagne rouge pour la remet-
tre à monseigneur Phéliepeaux; après quoi
nous avons remis tous les ossements ci-des-
sus dénommés dans ladite chasse, avec
une copie du présent procès-verbal, laquelle
chasse nous avons fermée et cachetée.
(Suivent les signatures de tous les assistants.)

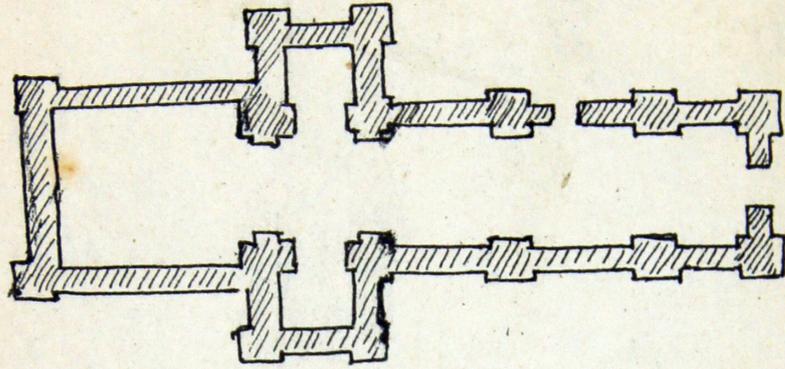
Procès-verbal de la translation de la relique de
saint Eusèbe, abbé et fondateur de Celles en Ber-
ry, à Jumièhes-le-Grand.

Aujourd'hui, mercredi sept septembre 1768,
M^{gr} de Souffray, évêque de Périgueux, étant en
la paroisse du Grand-Jumièhes, de notre dio-
cèse, où nous nous serions rendu pour donner
le sacrement de la confirmation tant aux ha-
bitants de ladite paroisse qu'à ceux des pa-
roisses voisines, il nous a été présenté par
M. le marquis et M^{me} la marquise de Jumiè-
hes, seigneur et dame du lieu, une petite
boîte de bois de la longueur d'environ sept
pouces, couverte de papier blanc, avec une
bordure tout autour en papier marbré, tra-
versée en dessus et en dessous d'un petit ru-
ban violet, et scellée tant en dessus qu'en

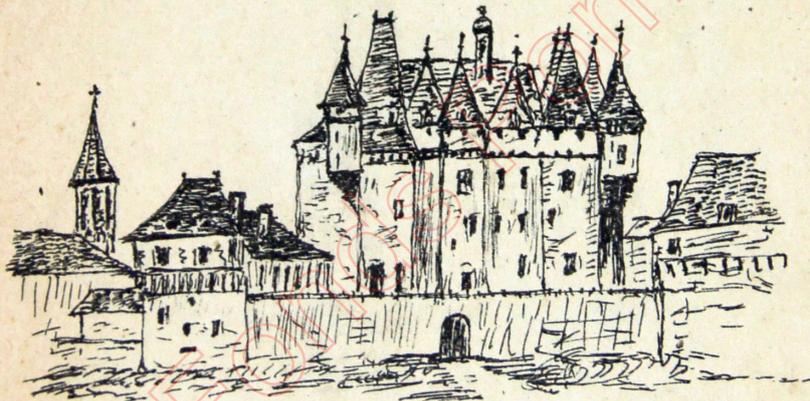
dessous et aux deux côtés du sceau des armes
de monseigneur l'illustrissime et révérendissime
Georges-Louis Phélineaux, patriarche, archevê-
que de Bourges, et par eux nous a été dit
que ladicte boîte renferme des reliques de saint
Eusice, abbé de Celles en Berry, lequel a pris
naissance audit lieu de Jumilhac. Et à l'in-
stant ladicte boîte ayant été portée à l'église de
la paroisse, et posée sur le grand autel, nous
étant revêtu de nos habits d'église, et accom-
pagné des sieurs François-Henry-Athanasse,
abbé de Tullefer, chanoine et grand archi-
diacre de notre église cathédrale, notre vicaire-
général, Jean Martin curé de St-Pierre-ès-
Sions dudit Jumilhac; Alexis Sacote-Minart,
prêtre et vicaire de ladicte paroisse; Jean
la-Roche, et François Paul Ardiller, prêtre;
après notre prière faite, avons procédé à
l'ouverture de la susdite boîte, en présence
d'un grand nombre de peuple assemblé, et
premièrement, avons trouvé que les sceaux
des armes de monseigneur l'archevêque de
Bourges apposés aux quatre endroits, com-
me dit a été, étaient dans leur entier, après
quoi avons coupé le ruban que lesdits sceaux
tenaient assujetti, et ayant ouvert ladicte
boîte, y avons trouvé un procès-verbal de
visite faite le deux octobre 1767, de reliques
où sont conservés les reliques de saint
Eusice en l'église de Celles, au diocèse de
Bourges, ladicte visite faite en vertu d'une
commission de monseigneur l'illustrissime
et révérendissime Georges-Louis Phélineaux,
patriarche, archevêque de Bourges, en date du
21 janvier 1767, par messire Blaise-Remy Grand-
jean, licencié en théologie, archiprêtre et
curé de Vierzon, au diocèse de Bourges;
avons trouvé aussi deux os de la mâchoire
d'en bas fracturés, à l'un desquels sont enbe-
rents trois dents et à l'autre six, ainsi qu'il
est porté audit procès-verbal. Et aussitôt nous
étant agenouillé avons dit l'antienne: *Hic
vir despicere...* et le verset: *Iustum deduxit...* etc,
et l'oraison: *Intercessio nos...* du commun des
saints abbés; après quoi ayant été apportée
une chasse de bois d'ébène, surmontée d'un
globe et d'une croix et garnie de hors de
filés et divers ornements de cuivre doré
d'or moulu, et en dedans, tout autour, d'un
tapis et moire bleue et, dans le fond, d'un ma-
telas couvert de même avec des rubans bleus
attachés tant audit matelas en bas qu'au
couverte, en haut. Ladicte chasse par nous
préalablement bénite, nous y avons ren-
fermé et attaché avec les rubans qui tiennent

au petit matelot, les deux os ci-dessus énoncés, et
attaché avec les rubans qui tiennent au couvercle
le présent procès-verbal avec celui fait à Colles
le 2 octobre 1767; ensuite avons fermé à clef la
dite châsse et avons apposé l'écu de nos ar-
mes en cire rouge sur la visière de la serrure
et avons ordonné que ladite châsse sera trans-
portée processionnellement dans l'église de
Chaluisset, nouvellement érigée en titre sous
le nom de saint-Eusice, qu'elle y sera déposée
pour y être conservée perpétuellement et expo-
sée à la vénération des fidèles avec la decen-
ce convenable; comme aussi que la fête de
saint-Eusice y sera célébrée à l'avenir, comme
étant celle du patron titulaire, le dernier di-
manche du mois de novembre de chaque année.
Le présent procès-verbal fait et signé par nous
et signé pareillement des sus-nommés, qui
nous ont accompagné, les an et jour susdits.
suivent les signatures: Jean Chrétien, Evêque de
Périgueux; l'abbé de Taillefer, Boss, Martin,
Sacré, Minard et Ardilier; par Monseigneur
Sacomé. n -

Tumithac. Sigende. Le marquis de Tumithac,
obligé de s'éloigner pour quelque temps de ses ter-
res et pour être tranquille au sujet de la fidélité
de son épouse l'informa dans une lettre afin
qu'elle ne pût communiquer au-dehors. Mal-
gré ces précautions, celle-ci, dont le cœur étoit
tourné vers un beau châtelain du voisinage,
trouva moyen de correspondre avec lui, voi-
ci par quel ingénieux stratagème: Ce jeune
seigneur, déguisé en paysan, vint offrir ses
services et fut admis en qualité de berger au
château de Tumithac auquel aboutissait une
vaste prairie. Le berger, comme on le pense bien,
aimait à paître son troupeau en solitaire et
quand il croyait n'avoir à redouter aucun re-
gard indiscret il se rendait au pied de la tour
de l'anguille prisonnière. Celle-ci avec la mê-
me vigilance, voyant l'occasion favorable ap-
paraissait à la fenêtre. Bientôt s'échappait
de ses doigts délicats un fuseau qui deson-
dait en gracieux contours, jusque dans les mains
du berger qui achevant de dérouler le fil de
taine se détachait un billet à son adresse qui
remplacait aussitôt par le sien, avec la
même adresse, la châtelaine rappelait le
fuseau messager et le berger s'éloignait de crain-
te de veiller l'attention des serviteurs. On
ne dit pas combien durèrent ces ingénieu-
ses communications, mais la marquise
y trouva tant de charmes qu'elle se peignit
elle-même la quenouille et le fuseau à la
main sur la porte de la chambre qui étoit
devenue sa prison. C'est là qu'elle rendit le
dernier soupir et depuis les divers proces-
seurs ont tenu à conserver dans le même état
et tendue de noir cet appartement qu'on ap-
pelle encore la chambre de la fileuse.
(du Château de Tumithac) —



Eglise de Jumilhac-le-Grand (Dordogne)
longueur 36 mètres; à l'abside 10 mètres de
largeur; au transept 15 mètres; à la nef 6 m.



Château de Jumilhac (Dordogne). Ann. Agr. V. v.

(Jumilhac. D) Registres cart. in-f.^o
Registres des baptêmes, mariages et mortuaires
de l'église paroissiale de Jumilhac. 1667. 1678.
Baptêmes de: damoiselle Catherine de Saint-
Martin de Puygaurau, fille n. et l. de M. Pierre
écuyer, de Saint-Martin, et d'Henri de Siauve
conjoints du noble repaire du Maz présente
paroisse. 1668. - Marie Mannet fille de Jean
écuyer sieur de Tendeys et de Marie Garreau
d'amoiselle conjoints du village de Tendeys pré-
sente paroisse; parrain Jean Singillon, écuyer
sieur de la Bonnetie habitant la Chabassarie
paroisse de Saldignac, et marraine damoiselle
Marie Pasquet demeurant au Coudere paroisse
de S^t Germain en Périgord. 1668. - François
Roux fils lég. de Jean Roux lieutenant du
marquisat, et de Jeanne Rempraud. 1678. -
Andrive Fauchayre, fille de M^e Christophe
Fauchayre procureur d'office de la juridiction
et d'Aubine Roux conjoints du bourg; par-
rain Pierre Chiequet m^e arquebusier du vil-
lage de la Meyrie et marraine Andrive
Quirau du bourg. 1671. - Aubine Parreau
fille de M. Mathieu notaire et d'Andrive

SHAP - Fonds Pompidou

Ouziau conjoints du bourg, 1671. - Aubine²
Moyrand fille de Jean M^e jaquetier et d'An-
toinette Dieuayde, de la papeterie de la Faye
1672. - Martiale Vidrenne fille de François
meunier du moulin de la Vergne, paroisse
de Chez Lucet, annexe de Jumilhac et d'Ange
Bussière 1673. - Marguerite Vignaud fille
de Mathieu et de Marguerite Buisson,
conjoints, habitants du moulin du château
présente paroisse, 1673. - Elie Dubois fils
d'Aubin Dubois laboureur et d'Helène Sa-
gnionie conjoints du lieu de Puyredon
1692. - Aubine Mournaye, dans l'église de
Chalusset, fille de Jean Mournaye et d'Anne
Jvert, conjoints du village de Bourdoux
1692. - Anne Deguizable, dans l'église de
Chalusset, fille de Jean Deguizable sieur du
chalard et de Jeanne Gagne, conjoints,
habitants de la forge du Cros, parrai-
n yvieix Pichon habitant de la forge du
Gravier et marraine Anne Deguizable, 1692.
Christophe Compignon fils de Pierre et d'Anne
Roux conjoints du village de la Pouyade; par-
rain Christophe Ouziau, lieutenant de la
présente juridiction et marraine damoiselle
Louise de Chevreuse, demeurant au présent
château 1693. - Mariage de Jean Grange-
ville m^e cordonnier, avec Paule Moyrand, 1671
Sépultures de: M^e François Roussignol, dit
de Laurières, dans la chapelle de St Martin
es tombeaux de MM. du Mas de Puygaurieu
1668. - S. Un certain nommé Gabriel servi-
teur du prieur de la Faye, au prieur de la
Faye, sans avoir appelé M. le curé ni son
vicarier pour lui administrer les sacrements
1671. - Antoine de Saint Martin, écuyer,
sieur de la Garlandie dans la chapelle
du Rouchillou, es tombeaux de ses prédéces-
surs, 1672. - M^e Jean Montet, notaire royal
du village de Estrade présente paroisse dans
le grand cimetière de Cean, 1678. - François
Montastier dans le cimetière de Rouchillou, 1678.
Marguerite Abonneau femme de François Sou-
lier, clerc du village de Combren; après sa
mort un chirurgien la ouverte pour pou-
voir baptiser la créature qu'elle avait dans
le corps; elle était enceinte d'une petite fille
qui fut baptisée par le chirurgien, 1684.
Jean Soulier, du village de Combren dans
le cimetière de la grande église, 1692. - Une
pauvre mendiant au cimetière des pauvres
de la grande église, 1692. - Jeanne Dexon, du
village de Syvier, dans le cimetière de l'église
de Chalusset, 1692. - Une petite enfant «chas-
selle» ou «chasselle» fille d'Aubin dit
Aubison Andrieu et de Jeanne Jarretou sa

seigneur, d'écédé de misère et de pauvreté. 1693.
Messire Jean de Jumilhac, chevalier sei-
gneur marquis de Jumilhac qui a été inhu-
mé dans le chœur de la grande église
dans le monument et les tombeaux des
seigneurs de Jumilhac. 1693. - Une petite
fille de feu Guilhaume de Feysières et de
Marie Chaumarey qui a été enterrée dans
l'église, dans la chapelle appelée de Feys-
sières. 1693. - François Magnet, sieur de
Bondeix dans l'église du Chastard. 1694.
Jean de Saint-Martin sieur de la Combe
dans la chapelle de Rouchillon. 1694.
② Registres cart. in. f°. Registres des bap-
têmes, mariages, et mortuaires de l'église
de Jumilhac et de Chaluset son annexe. 1668-
1698. Baptêmes de: Anne de Saint-Martin
fille de Pierre de Saint-Martin écuyer, sieur
de la Borie du Mas, et de damoiselle Henrie
Du Lièvre conjoints habitants du Mas, pré-
sente paroisse 1669. - Jean de Saint-Martin
fils de François de Saint-Martin écuyer,
sieur de la Combe, et de Jeanne de Veaux con-
joints habitants du village de Combren; par-
rain messire Jean de Jumilhac, chevalier
seigneur dudit. Jumilhac, Arfeuille, St. Jean
Sigoure et autres places, et marraine
Marguerite de Garabœuf, demeurant à la
Chataydonie, paroisse de St. Germain. 1679.
Jacques de Feysières, écuyer, sieur de la
Roulandie et de celle Marie de Chaumarey,
habitants du village de Jagniat présente
paroisse. 1684. - Séon de Jumilhac fils n.
et l. de messire Jean de Jumilhac chevalier
seigneur marquis de Jumilhac et de dame
Marie d'Esparbès de Sussan de Bouchard
d'Aubeterre conjoints, habitant leur château
du présent lieu; parrain messire Séon d'Es-
parbès de Sussan de Bouchard, chevalier d'
Aubeterre, seigneur de Fontaulade, lieute-
nant général des armées du Roi, gouver-
neur de Coulhouvre (Colloures?) habitant
Coulhouvre, et marraine dame Ursule de
Séonard dame de Montegut, habitant la
ville de Brives, en l'absence de laquelle ten-
sifant a été tenu par Marie Cadiot de la
Clasure dame de la Bleretie, demeurant or-
dinairement en la ville d'Aubeterre. 1687.
Marie Pompignon fille de Pierre et d'Anne
Roux, du village de la Pouyade; parrain
messire Pierre de Jumilhac chevalier de l'or-
dre de St. Jean de Jerusalem et marraine Ma-
rie d'Aubeterre dame marquise du présent lieu
de Jumilhac. 1687. - Mariages de: M. Guillau-
me Bagnol, notaire royal, habitant le pré-
sent bourg de Jumilhac avec Marie de

Choumiers, du lieu de Janiat. 1668 - Pierre de Garrebœuf sieur de Chaumont, du lieu de Montardy, paroisse de St Paul Laroche avec damoiselle Jeanne Parreau, veuve de François Lafon sieur de Marcognac du présent bourg. 1695 - Sépultures de Jeanne Moyrain femme de défunt François Ouzeau dans la chapelle de St Georges, 1678 - Dame Marie Dassier femme de messire François de Jumilhac, marquis dudit lieu et qui mourut en la ville de Bourg où elle était venue de Paris pour prendre les eaux. 1679 - Catherine Faure du village de Guilhommie, au cimetière haut de l'église de Chaluset. 1688 - M^r Christophe Fauchaire, procureur d'office de la présente juridiction dans la Chapelle de Saint-Georges. 1688 -

Registres des baptêmes, mariages et mortuaires de l'église de Jumilhac et de la paroisse de Chaluset. 1703, 1730.

Baptêmes de : Bernard Fauchaire fils de M^r Jean Fauchaire procureur d'office et de Marie Theuron conjoints; parrain Bernard Bosvieux bourgeois de la ville de St Yrieix et marraine d'elle Jeanne Parreau, veuve de Pierre de Garrebœuf seigneur de Chaumont habitant du lieu de Montardy. 1703. - Louis de St Martin fils de Jean de St Martin seigneur sieur du Mas; parrain Louis Thoumasson, écuyer, sieur de Claid, du village d'Encheyrac paroisse de Sarragac et marraine Marie de Preysat, damoiselle de la Citardie demeurant au Repaire, paroisse de St Gervais en Poitou. 1704. - Marguerite Besse, fille de Louis Besse sieur de Fanciz et de d'elle Marie Durand conjoints; parrain Louis Besse sieur de la Carezine et marraine Marie Durand d'elle de la Feuillade, du lieu de Clédat, paroisse de St Rabier. 1705. - Aubine Montet fille n. et l. de Christophe Montet M^e chirurgien et d'Antoinette Meyraud, du bourg. 1710. - Noël Pichon fils n. et l. d'Yrieix Pichon et de Marie Ouzeau des Feynières, habitants du lieu des Feynières. 1721. - Pierre Pichon fils des précédents. 1722. - Jean Pichon fils des mêmes; parrain Jean Arlot sieur de la Lanite, de la paroisse de St Priest les Tougeres, et marraine Melène Pichon d'elle de la Gondie, de la ville d'Excideuil. 1724. - Mariages de : Jean Rolfe, du village de Bretonoux présente paroisse, avec Jeanne de Croissant, du village de Versavaud paroisse de St Nicolas en Simonsin 1730. - Pierre Gauchet sieur de Bouchalieu, du bourg de St Sulpice avec d'elle Marguerite Labrouhe de la ville de St Yrieix. 1725. - M^r François Villouvier sieur de Estrade juge de la Chapelle St Jean

et procureur d'office de Villiac habitant du
bourg de Baclefol avec d^{lle} Marguerite Remp
nauld de la forge Violette paroisse de Ju-
milhae. 1725. - Sépultures de: Mathieu
David notaire royal, âgé d'environ 80 ans,
du lieu de Sascharaut. 1706. - Pierre Fargeot,
† du village de Seney, dans le cimetière de la
chapelle de St Michel au-dessus du bourg. 1707.
Pierre Ouzeau, prêtre vicaire de la ville de
Thiviers, qui a été enterré dans l'église dans
le sanctuaire du côté de l'épître. 1708. - Yrieix
Pichon du Gravier, âgé d'environ 60 ans,
trouvé noyé dans son écluse du Gravier et
qui a été enterré dans l'église des religieux
de la Faye. 1709. - D^{lle} Isabelle Roux de
Lusson, écuyer, sieur de la Mothe et de d^{lle}
Marie Ouzeau, âgée de 3 ans et qui a été
enterrée dans l'église dans les tombeaux de
la famille des Feuniers. 1717. - Jean Cougout
âgé d'environ 50 ans, dans le petit cime-
tière. 1723. - Le cure indique dans ce volume
les dignitaires des frères; en 1724 Guillen
Rebeyrol, du village de Marsaud, faisant
pour Marty, son fils, a été établi roi de
la frérie de Notre-Dame de septembre moy-
ennant 3 livres de cire à l'église et le reste
suivant la coutume moyennant quoi il a
reçu la bénédiction du cure; - Marguerite
femme de Maigne de Marsaud a été éta-
blie reine de la frérie de N.-D. de septembre
pour l'année 1724, moyennant 3 livres et
denier de cire à l'église le reste suivant la
coutume; elle a reçu la bénédiction du
cure. En 1725 on établit un roi et une
reine de la frérie de St Martial, le roi
paye 4 l. de cire et la reine 5 l. et le reste
suivant la coutume. - En 1726 on établit
un roi et une reine de la frérie de l'Adora-
tion perpétuelle du très-saint sacrement, le
roi paye au cros paye 5 l. de cire à
l'église et la reine 4 livres.

(A) Registres cart. in f^o. - Registres des bap-
têmes, mariages et mortuaires de l'église de St
Pierre ex-lieus de Jumilhae et de la paroisse
de Chalasset son annexe. 1723, 1739;
Baptêmes de: Rubine Roudet, fille de Gabriel
Roudet sieur de Fays, procureur d'office de
la présente juridiction et de Marie Ventou;
parrain Ventou sieur de Sajoynière, con-
seiller au siège présidial de Périgueux, et
marraine Rubine Roudet dame du Bost
y demourant. 1727. - Pierre Bonhomme
fils n. et l. de Joseph Bonhomme greffier
au présent marquisat et d^{lle} François
Jerry son épouse du bourg; parrain le
sieur Pierre Bonhomme notaire procureur
au présent marquisat et marraine domoi-

elle Antoinette Debord du Claud, du bourg
de Chalard, 1739. - Jean de Gentil de Sajon-
chat, fils de Pierre de Gentil, écuyer et de
delle Francoise de Salagnac, conjoints du
village de Las Vignas, parrain Jean de
Gentil écuyer sieur de la Faye de Sajon-
chat, capitaine au régiment du prince
de Clermont, cavalerie, et marraine d'elle
Isabeau de Gentil de Longchapt, 1731. - Et-
nard de Gentil fils des mêmes, 1732. - Jean
de Curmonil, fils lég. de Bernard de Curmonil
et de Marguerite Meytraud conjoints, du
village de Las Vignas paroisse de Chaluset
1737. - Louise Pichon fille lég. de sieur Yrieix
Pichon et de delle Marie Oiseau des Fynie-
res, son épouse, demeurant à la forge du
Cravier; parrain messire Annet Roux de
Luwon, écuyer, lieutenant au régiment de
l'île de France à présent à Jumilhac et
marraine delle Louise de Lamortie, de la ville
de S^t Yrieix, 1737. - Mariage de Pierre Montet
sieur de Saurière, maître chirurgien du
bourg de Jumilhac avec Louise Jarry, veuve
du lieu de Lascharaud, 1732. - Sépulture dans
le grand cimetière d'un passant maître
en fait d'armes décédé à Bétissas, présente
paroisse, 1736. - On trouve encore au folio
87 de ce volume les noms des rois et reines des
frères de Notre-Dame de septembre, de saint
Martial, et de l'Adoration perpétuelle du
très saint sacrement avec l'indication des
redevances en cire qu'ils ont payées à l'église
pour les années 1732 et 1733.

15 Registre cart. in-f. Registres des baptê-
mes mariages et mortuaires de l'église de
S^t Pierre-ès-liens de Jumilhac et de la pa-
roisse de S^t Martial de Chaluset, 1734. 1768.
Baptêmes de Gabriel Montet fils n. et l. de
Pierre Montet sieur de Saurière et de Louise
Jarry conjoints, 1737. - Gabriel Montet fils
de M^r Pierre Montet sieur du Bistour, notaire
et procureur au présent marquisat et de
delle Aubine Roudet conjoints du pré-
sent bourg; parrain M^r Gabriel Roudet S^r
de Faye procureur l'office de la présente
jurisdiction du village du Bost et marraine
delle Marie Montet 1735. - Antoinette Tal-
let fille lég. de François Tallet, marchand, du
bourg, et de Marie Bouflet conjoints, 1736.
Antoinette Tallet, fille lég. de Jean Tallet
dit Baylet, sergent de terre et d'Antoinette
Favard, conjoints, du présent bourg, 1739.
Paulle Marie Bonhomme, fille lég. de Jean-
Joseph Bonhomme lieutenant du présent
marquisat et de delle Francoise Jarry sieur
du Chadat juge de l'abbaye du Chalard en
Limousin et marraine dell' Paulle Fauchaire

Fauchaire de Vellizanges. 1737. - Marie Besse
fille légitime de M. Jérôme Besse et de d^elle Jeanne
de Garrebouf conjoints, du village du Bour-
doux. 1765. Mariages de: François Cha-
bredier, natif de la paroisse de la Croix-Bois
en la Basse-Marche, à présent précepteur au
village du Bast chez le sieur de Faye, pro-
cureur, avec Marie Cheval, veuve d'An-
toine Roux dit Baratis du village de
Vialle. 1738. - Sieur Pierre de Curmond,
médecin chirurgien, du bourg de Saint-Priest les
Fougères, avec d^elle Marie Juge du présent
bourg. 1740. - Sépultures de: Pierre Bourret
dit Dumeyny de la ville de Limoges, étant
décédé d'une chute qu'il a faite en venant
de Limoges et qui a été enterré dans l'é-
glise de la présente paroisse derrière la
petite porte. 1739. - Un jeune homme d'en-
viron 25 ans inconnu trouvé homicide et
apporté ici par ordre de justice et qui a été
enterré dans le grand cimetière et dans ce-
lui des pauvres. 1735. - Andriev Meytraud
âgé de 3 ans et qui a été enterré dans
la chapelle de Notre-Dame du Rouchillou.
Pierre Bonhomme notaire et procureur
syndic fabricien de l'église, âgé d'environ
70 ans, du village de Veyrinas et qui a
été enterré dans le cimetière près de
l'église. 1738. - Le cure a noté (folio 127)
les noms de la reine de la frérie de N.-D.
d'août pour 1738; du roi de la frérie du
Saint-Sacrement pour 1739; et du roi de
la frérie de S^t Pierre-es-liens pour la
même année, avec l'indication des rede-
vances de cire payées à l'église. Le roi de
la frérie du Saint-Sacrement donne cette
année 1739, 40 sols pour un service pour
les confrères défunts.

6. Rég. cart. in. f. Registres des baptêmes,
mariages et sépultures de l'église paroissiale
de Jumilhac et de Chalusset son annexe. 1742
1756. - Baptêmes de: Noël fils n. et l. de
M. Louis de Saint-Martin et de M^e Margue-
rite de Lafon; parrain M. Noël de Lafon
et marraine M^elle Julie-Thérèse de Jumil-
hac. 1743. - Françoise fille n. et l. de Jean
Malission et de Paule Fauchaire; parrain
Pierre Laurière et marraine Françoise
Jarry. - Marguerite fille n. et l. de Pierre
Montet sieur de Laurière et de Louise Jarry;
parrain Annet Roudet sieur de la Serre
et marraine Marguerite Jarry. 1748. -
Julie Thérèse, fille n. et l. de M. Claude
Bossu et de d^elle Marie Couire; parrain
le seigneur Pierre-Marie-Joseph comte
de Jumilhac, et marraine M^elle Julie-
Thérèse de Jumilhac demoiselle JArfeuille. 1749.

Julie-Thérèse fille n. et l. de messire Jean, Pexière et de d^{lle} Anne Ouzeau; parrain M. Aubin Ouzeau et marraine M^{lle} Julie-Thérèse de Jumilhac. 1749. - Mariages de: M. Isaac de Guain, marquis de Chambreret, avec Mad^{lle} Louise Francoise Chappelle de Jumilhac de Saint-Jean Sigouze tous deux du diocèse de Limoges, en présence de Pierre-Joseph Chappelle Jumilhac marquis dudit lieu, lieutenant général des armées du Roi, capitaine lieutenant de la première compagnie des mousquetaires, à cheval, servant à la garde de la personne de S. M. Chevalier de l'ordre militaire de saint Louis et lieutenant du Roi du Bas-Perigord; de messire Jean-Baptiste-Joseph Chappelle de Jumilhac Chevalier de Saint-Jean; de messire Etienne-Gédéon de Ribereix exempt des gardes du corps et de messire François-Aimé de Jouvineau, marquis de Bourdonnet. 1755. - Jacques Dumoulin sieur de Sacroy avec Marie Bonhomme 1755. - Sepultures de: Broiton de Poulizon âgé d'environ 69 ans, trouvé mort dans l'Isle, et qui a été enterré dans le cimetière des pauvres. 1743. - Marie Joubert épouse du maçon du château, âgée d'environ 30 ans, dans le petit cimetière 1748. - Aubine Lamotte, dite le Cousin, âgée d'environ 17 jours, dans le grand cimetière de Jumilhac. 1750. - Aubine, fille de Leonard des Chevaux, âgée d'environ 2 ans dans le grand cimetière de Chaluset. 1750. - Pierre Buisson dit Chapelou, âgé d'environ 60 ans, dans le petit cimetière de Chaluset. 1752. - En 1742 il y en a 66 grands et 63 petits, le tout monte sept vingt six livres et cinq sols. Registre cart. in-f^o Registres des baptêmes, mariages et mortuaires de l'église paroissiale de Jumilhac et de Chaluset son annexe. 1751. 1757. - Baptêmes de: Pierre fils n. et l. de Bernard Denoyer et de Catherine Verrière; parrain M. Pierre Louzeau et marraine demoiselle Marie-Elisabeth d'Herbois. 1753. - Jean fils n. et l. de sieur Noël Pichon et de d^{lle} Marguerite de Navarre; parrain sieur Jean de Navarre et marrain d^{lle} Gabrielle Pichon. 1753. - Yrieix fils n. et l. de sieur Louis Combergue et de d^{lle} Elisabeth Pichon; parrain sieur Yrieix Pichon du Gravier et marraine M^{lle} Jeanne Sourinet. 1755. - Florence fille n. et l. de messire Louis de S^{te} Martin et de

(Jumilhac) dame Marguerite de Lafon; parrain sieur Pierre Montet du Bitour, et marraine de de Thoumasson de Pouzat. 1755. - Marguerite Germain fille légitime de sieur Jean Germain et de de l'Antoinette Souzeau habitant au château. 1755. - Michel Moyrand fils légitime de Michel Moyrand jardinier du château et de Marie Barbary habitant du village des Cherous. 1757. - Mariages de: messire Pierre-Joseph de Tessières, écuyer sieur de Bellesise, avec de l'Antoinette Montet fille de Pierre Montet sieur du Bitour. 1757. - sieur Pierre Ouseau, greffier en chef au sénéchal de St Yrieix, natif du bourg de Jumilhac avec Jeanne de Peytut, demoiselle de la Reberie de la paroisse de St Pierre de la ville, de St Yrieix. 1757. - Sépultures de: M. de La Côte de Teysières, âgé d'environ 60 ans, décédé de mort subite dans la paroisse de Sarlande et qui a été enterré dans la chapelle de Teysières. 1755. - Elie Vaude du bourg de St Sulpice, domestique chez le sieur Devau, du nomme Antoine dit Jean, de Souzeau, gardeur de fourneau, du nomme Charlet, fils de Euzirade et du nomme Guillaume Boucheron laveur de mine, tous quatre trouvés morts dans le fourneau de la forge de la Viallette et qui ont été enterrés dans le cimetière des pauvres après la visite de M. les officiers de la justice de Jumilhac. 1755. - Registres... par de Jumilhac. 1757. 1762. - Baptêmes de: Marguerite Germain fille légitime de sieur Jean Germain procureur d'office au présidial marquisat et de de l'Antoinette Ouseau son épouse, demeurant au château. 1757. - de l'Antoinette Roudet de Fayolle, fille légitime de Annet Rouder de Fayolle et de de l'Antoinette Nouzier du village du Bost présente paroisse. 1758. - François Pichon fille légitime de Noël Pichon sieur du Gravier et de de l'Antoinette Navarre; parrain messire Noël de la Gondie lieutenant de cavalerie au régiment de Royal Roussillon, et marraine de l'Antoinette Rouze de Fayolle de la ville d'Excideuil. 1763. - Antoinette fille de Jérôme Bisse sieur de Chirac et de de l'Antoinette de Fayolle de Savatré. 1763. - Joseph Bonhomme fils légitime de Pierre Bonhomme sieur de Lapouyade et de de l'Antoinette de Fayolle de Saint Jory, conjoints; parrain Joseph Bonhomme sieur de Laplace lieu-

tenant assesseur au marquisat de Jumilhac, et marraine Catherine, de Capital dame hospitalière à l'hôpital de Périgueux. 1764. Léonore-Métrie-Angélique Claude fille légitime de M. Louis Dédier maître d'hôtel de M. le marquis de Jumilhac et de dame Madeleine Coleret, habitant au présent Château. 1768. -
Mariages de: Maximilien Montet avec Madeleine Roux, tous deux du bourg. 1758. Pierre Congé avec Antoinette Ouseau de la paroisse de St Priest avec Leonard Chiguet de la présente paroisse. 1763. - M. Noël, Jean-Baptiste Pichon chirurgien juré, de la ville d'Excideuil avec Mlle Anne Martin native du bourg de St Sulpice et habitant le présent bourg. 1768.
Sépultures de: Aubine Talet épouse de sieur Aubin Ouseau procureur au présent marquisat dans l'église, tombeau de la fabrique. 1757. - Anne Souzeau dame de Saporte, du village de la Chaise & dans la chapelle de M. de Texières. 1763. - Pierre Montet sieur de Bitour, notaire royal décédé dans la maison du Rouchillon et enterré dans l'église tombeau de la fabrique. 1766. Richard Colachaud, natif de la Bœrgogne, âgé d'environ 68 ans, ancien fourrier des mousquetaires gris, décédé de mort subite au château et enterré dans l'église, tombeau de la fabrique. 1768. Le curé certifie à la fin de l'année 1769 à M. de Feytut, chevalier des Ordres de Sa Sainteté, conseiller du Roi, lieutenant de la sénéchaussée de la ville de St Yrieix, qu'il a publié dans son temps l'ordonnance de Louis XIII concernant les filles qui sont mal famées.
Baptêmes de: Marie Paule fille légitime de Pierre Bonhomme, sieur de la Puyade et de dame Antoinette Capital de St Jory son épouse, habitant au lieu de la Place, parain Jean Armand Capital, de St Martin, écuyer, habitant en son château, père de St Jory, marraine Marie Paule Bonhomme, d'Annoiselle de la Croix habitant paroisse de St Paul. 1769. Jean-Baptiste fils légitime de sieur Jean Germain juge au présent marquisat et de dame Antoinette Ouseau, habitant au présent château. 1769. - Pierre fils légitime de Jean Arlot garde de M. le Marquis et de Jeanne-Catherine Bournier habitants du bourg. 1773. - Jean Gourvat, fils

lég. de Pierre Coursat m^e papetier et de celle
Anne de Saint-Martin son épouse habi-
tants du bourg. 1775. - Catherine fille de
Siméon Robert sieur de la Paleirie chi-
rurgien et de celle Petronille Florence
du présent bourg. 1777. - Jean fils lég.
de Gabriel Soulier greffier de la présen-
te juridiction et d'Antoinette Bon-
homme habitants de La Trade. 1777. - Jean-
Baptiste fils lég. de sieur Jean-Bap-
tiste Morvand receveur de M. le marquis
de Sumilhac et de celle Anne Feudet habi-
tant au présent château. 1779. -
Mariages de: Aubin Reberrol bourgeois
de la paroisse de Chaluset avec Mar-
guerite Abonneau du village d'Auzelias
1773. - Sieur Pierre Coursat maître de la
papeterie de Montardy, paroisse de St
Péul avec celle Anne de Saint-Martin
du présent bourg. 1774. - Messire Mathieu
veillant écuyer, seigneur de Sabour, cheva-
lier de l'ordre royal et militaire de Saint-
Louis habitant au château de La Tour, pa-
roisse du Chalard, avec dame Madelei-
ne Renaud, veuve du sieur Martial de
Signac habitant à la forge du Tendoix. 1778.
Messire Pierre de Saint-Martin du lieu
de Mas avec demoiselle Jeanne Parreau
veuve du sieur Yrieix Faichaire du bourg
1780. - Décès au monastère de la Faye de
cette paroisse de M. Vincent Murit prieur
du monastère âgé d'environ 73 ans, et
qui a été inhumé dans l'église du monastère
D. Registre cart. n^o 4^e Bapt. mar. 1772.
et sépult. de la paroisse de St-Pierre-es-
lieux de Sumilhac. 1781. 1791. Baptêmes de:
François Robert fils n. et l. de sieur Siméon
Robert maître en chirurgie et de d^e
Petronille Florence du bourg. 1782. - Louise
Marie fille lég. de m^e Michel Meyrand
procureur au présent marquisat, et de
Madeleine Roix habitante du présent
bourg. 1786. - Jean-Baptiste fils lég. de
feu Pierre Pichon bourgeois et d'Anne
Marie-Louise de Savergne, son épouse, ha-
bitant au Gravier. 1799. - Pierre fils lég.
de Jean Lamonerie bourgeois et de Mar-
guerite d^e de Sabrenie conjoints fer-
miers de La Faye. 1790. - Louis-Joseph
et Jean-Alexandre frères jumeaux,
fils légitimes de Joseph Tissot laquais
de M. d'Argence, et de Marie-Barbe
Kaltenbach cuisinière de M^{me} Thomassin
conjoints habitant au château de Su-
milhac. 1791. - Adelaïde Pierretta fille
lég. de Pierre de Saint-Martin du Mas

et de Gabrielle-Adélaïde-Josephine d
Roue de Noncheuil dame de saint
Martin conjoints du village du Mas
parrain Pierre-Marie Chapielle de Ju
milhac, lieutenant-général des armées
du Roi et marraine Jeanne-Adélaïde
de St-Marsault demeurant dans la
terre de Salignac en Saintonge. 1791
Pierre fils légit. de sieur Jean-Baptiste
Montet dit Laurière procureur de la
commune et de d^{lle} Gabrielle Depla.
conjoints. 1791 - Mariages de: Marc
Petisson sieur de la Prade bourgeois e
marchand de la ville d'Excideuil ave
d^{lle} Gabrielle Theulier, veuve de Pierre
Aboineau, du village d'Auxélias. 1781.
Jean Tournier employé aux chemins
royaux avec Marie Savist du village
d'Arles paroisse de St-Paul. 1781 - M^{rs}
Jacques Audibert de la Personnie de la
paroisse de St-Martial d'Excideuil av
Françoise Pichon habitant le lieu du G.
vier. 1782 - Pierre Mournie avec d^{lle}
Françoise Fagnon de Fontaubert, veuve
de sieur Jean Buisson 1785 - Pierre Je
rôme d'Ambréy jardinier de M. le Com
de Jumilhac du village de Puyjeux pa
roisse de St-Germain diocèse de Beau
vais avec Adélaïde Arlot fille de sieur
Jean Arlot concierge du château et de
Catherine Bourris 1789 - Edipe Franço
jardinier aux plantations de M. le C^{te}
de Jumilhac habitant au château,
avec Aubine Vigneau 1789. - Joseph
Tissot laquais de M. d'Argence habi
tant au château de Jumilhac natif
du diocèse de Genève avec Marie
Barbe Kaltenbach cuisinière de M^r
Thomassin. 1791 - Sépultures de:
Marguerite de Lafon dame de saint
Martin âgée d'environ 70 ans dans le
cimetière 1785 - Mathieu Vergne arcsi
vite époux de Martiale Naliat, soi
disant de la ville de Meynat diocèse
Limoges âgé d'environ 46 ans, décédé
au présent château. 1786. - François
Padiquet âgé d'environ 27 ans, décédé
à la carrière où l'on trait des pierr.
pour le nouveau cimetière. 1787 - Jean
ne Farreau dame de St-Martin des
Combes épouse de messire Pierre de
Saint-Martin des Combes âgé d'envi
ron 67 ans et qui a été inhumé dans
le cimetière. 1787 - Pierre Pichon sieur
de Dehort, ancien gendarme époux de Mrs
sainte de Lavergne âgé de 33 ans et 4 mois. 179

Chalagnac

ii. Régime civil. iiii. Baptêmes, mariages
et sépultures de la paroisse de Chalagnac
1767. 1792. Baptêmes de: Aubine fille
de d. Anne Verry forgeron et d. Anne
Jarry conjoints du village de Bouilloux
1772. Etienne fils leg. de Jean Bover for-
geron et d. Antoinette Buffy. 1772. Annet
fils leg. de M. Jean Buisson Bourgeois
et de d. Françoise Pagnon de Fontau-
bert, du village de Seret; parrain mes-
sire Annet Roux de Lussan écuyer, che-
valier de l'ordre royal et militaire de St
Louis habitant au lieu de Penières et
marraine d. Pagnon de Fontaubert.
1775. Jérôme fils leg. de sieur Joseph Bo-
yer et de d. Marie Sophie Roche. 1790.
Mariages de sieur Pierre Boyer et de d. Marie
Marthe Sophie Roche. 1790. Sieur Fran-
çois Grand maître de forge habitant celle
de Vialotte avec d. Catherine Jarry
habitante au château de Fayolle paroisse
de Sarrauc. 1773. Messire Jean de Gara-
banf, habitant au lieu de Beaujilist, pa-
roisse de St Paul avec d. Marie Besse
de lieu de la Chabusserie. 1788.
Sépultures de: Marie Guizau veuve d'
Yrieix Pichon maître de forge, âgée d'
environ 78 ans et qui a été inhumée dans
l'église, tombeaux de ses pères. 1769. Pierre
Dumon dit Bréteuonsur, journalier âgé
d'environ 90 ans. 1774. Pierre Besse
sieur de Charac, âgé d'environ 75 ans,
dans l'église avec tombeaux de ses pères.
1775. Pierre Dupin maître cloutier, du
village de Seret, âgé d'environ 60 ans
et qui a été inhumé au cimetière hors
du bourg. (fin).